

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise BORSATO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Alain HOUPERT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Roland PONSAA	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérika DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	Mme Anaïs BLANC pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Fichier partagé de la demande - Association Régionale d'Etudes pour l'Habitat Est (AREHA Est) - Subvention de fonctionnement 2015

Relevant d'une démarche impulsée par le Grand Dijon, le fichier partagé de la demande de logement est depuis le début de l'année 2011, porté par l'association régionale d'études pour l'Habitat Est (AREHA Est) habilitée à gérer le numéro unique et la relation avec les dispositifs nationaux.

Il est rappelé également que ce dispositif fédérateur a pour finalités :

- de simplifier les démarches des demandeurs (*une seule demande à faire et non un dossier par bailleur comme précédemment*),
- d'harmoniser l'enregistrement et le traitement de la demande par tous les bailleurs,
- de produire une observation territorialisée et partagée permettant d'apprécier, quantitativement et qualitativement, les besoins en logements sur les plans quantitatif et qualitatif,
- d'orienter les politiques de programmation.

En cela, ce dispositif local a préfiguré les dispositions introduites par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) notamment en ce qui concerne la mise en commun des demandes.

Il est précisé que les données ont notamment été utilisées en 2013 pour procéder à la révision du règlement d'intervention communautaire relatif au financement des programmes d'habitat à loyer modéré. Elles ont servi de référence pour l'actualisation du Référentiel Grand Dijon, en particulier en ce qui concerne les équilibres de typologies qui sont à prendre en compte par les bailleurs pour définir le contenu programmatique des projets.

A l'échelle du Grand Dijon, 9 054 ménages demandeurs étaient enregistrés au 1^{er} janvier 2015, un nombre en hausse de 2% par rapport à l'année 2014 (qui avait connu une hausse de 2,6% par rapport à l'année précédente). Ce niveau de demande représente 76% de la demande départementale.

58% sont des demandes d'entrée dans le parc social ; 42% correspondent aux dossiers de changement de logement.

En moyenne, sur le Grand Dijon, une demande de logement est satisfaite pour 3,5 dossiers déposés (ratio identique à 2014).

Au titre de l'année 2015, l'association régionale d'études pour l'Habitat Est sollicite du Grand Dijon une subvention de fonctionnement à hauteur de 5000 €, soit un montant identique depuis 2012, représentant 6,5% de son budget prévisionnel (77 418 €).

Il est précisé qu'à l'instar des exercices précédents, une participation équivalente du Conseil Départemental de Côte d'Or et de la Ville de Beaune a été sollicitée par l'AREHA Est qui mobilise également le concours financier de l'État ainsi que du collecteur 1% Logement Logilia ; le dispositif étant financée à hauteur de 67% par les bailleurs sociaux.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** à l'Association Régionale d'Etudes pour l'Habitat Est (AREHA Est), dans le cadre du co-financement du fichier partagé de la demande d'habitat à loyer modéré, une subvention de fonctionnement de 5000 euros au titre de l'année 2015 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tous les actes utiles à l'exécution de la présente délibération ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.